



Bruxelles, le 14 janvier 2022
(OR. fr)

5258/22

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0008(COD)**

CODEC 31
JAI 38
DATAPROTECT 2
COPEN 10
FREMP 3

NOTE POINT "I/A"

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| Objet: | Projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la décision-cadre 2002/465/JAI du Conseil en ce qui concerne son alignement sur les règles de l'UE relatives à la protection des données à caractère personnel (première lecture) - Adoption de l'acte législatif |

1. Le 20 janvier 2021, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 16 du TFUE.
2. Le 14 décembre 2021, le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².

¹ ST 5708/21.
² ST 14973/21.

3. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil³ d'approuver en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session la position du Parlement européen, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 77/21.
4. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

³ Conformément aux articles 1^{er}, 2 et 2a du protocole n° 22, le Danemark ne participe pas à l'adoption de la présente directive et n'est pas lié par celle-ci ni soumis à son application.